

Centre culturel La Courée 20 avenue Michel Chartier 01 60 35 90 81 collegien.fr

Collégien le 06/11/2024

# Appel à projets PHOTOGRAPHIQUES 2025 :

# Collégien, de terre et d'esprit

## **PREAMBULE**

La ville de Collégien, commune de 3380 habitants, se situe en Seine-et-Marne, à 25km à l'est de Paris et fait partie de la communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

Le projet culturel est fondé sur trois axes principaux fondamentaux : la formation artistique (cours de danse, théâtre et musique), la diffusion (une vingtaine de spectacles et cinq expositions en moyenne programmés chaque année), la création (accueil d'artistes en résidence de création et fabrique de spectacles en direction des amatrices et des amateurs). Un projet pour faire rencontrer, connaître et comprendre la création artistique à tous les publics. Cette offre culturelle est regroupée en un seul lieu, le centre culturel la Courée, qui comporte une salle de spectacle, un studio de danse, une médiathèque, un conservatoire de musique, ainsi qu'une école de danse et théâtre.

Par son appel à projets photographiques, la ville de Collégien propose également, depuis trois ans, une exposition de photographies en dehors des murs du centre culturel La Courée, dans les rues de la ville. Cette proposition hors-les-murs permet de renforcer l'accessibilité pour toutes et tous à la politique culturelle de la ville et de promouvoir également l'accès aux travaux photographiques.

# L'APPEL A PROJETS

Pour cette quatrième édition, la ville de Collégien souhaite mettre en valeur les liens qui sont tissés sur la commune, entre les différentes composantes de son territoire (ville et milieux naturels) et entre les habitants·e·s. Le projet choisi devra faire ressortir « l'esprit village » de la ville de Collégien, en prenant en compte la richesse de l'environnement naturel de la ville et en proposant une réflexion sur les façons qu'ont





les collégeoises et les collégeois d'évoluer dans leur ville, dans cet environnement, de l'habiter, d'échanger, de s'y intégrer, d'y être attaché·e, ensemble. Une attention particulière sera portée sur la notion d'avenir, de futur de la commune, et sur sa façon d'être évoquée dans le projet photographique. L'artiste dont le projet aura été choisi devra se déplacer de nombreuses fois à Collégien pour y effectuer un travail de terrain.

Le projet photographique ainsi proposé pourra être réalisé par tout type d'outil de prise de vue et pourra également être retravaillé plastiquement. En revanche, l'utilisation d'intelligences artificielles est proscrite, quelle que soit l'étape du projet.

L'exposition hors-les-murs sera l'aboutissement du projet et du travail de terrain réalisé par le ou la photographe, elle devra comporter au moins 12 photographies. L'accroche de l'exposition sera prise en charge par la commune de Collégien en concertation et présence de l'artiste.

Cette exposition contribue à l'attachement que la ville porte à soutenir les artistes, à sensibiliser les publics à la photographie et à inscrire une démarche artistique sur la ville.

LIEU: Ville de Collégien – 77090.

#### CALENDRIER ET RESTITUTIONS

- **Dimanche 15 Décembre 2024 :** Fin de l'appel à projets, date limite d'envoi des dossiers.
- Vendredi 20 Décembre 2024 : Sélection et annonce du/de la lauréat·e.
- Lundi 13 Janvier 2025 : Rencontre du lauréat ou de la lauréate avec M. le maire et l'adjoint à la culture à la mairie de Collégien. Début du travail sur le territoire.
- Fin mai 2025 : Fournir des éléments (titre, court texte, visuels...) dans une perspective de communication, notamment de l'annonce de l'exposition dans la plaquette de la saison du centre culturel.
- Fin juin 2025 : Définir les visuels, réalisation de supports, affiches et de documents de médiation si nécessaire. Définition d'un nouveau titre si besoin.
- Vendredi 26 septembre 2025 : Accroche des photos sur le lieu d'exposition.
- Dimanche 28 septembre 2025: Exposition ouverte au regard du public, inauguration (vernissage) dans le cadre de l'événement COLLEGIEN DANS LA RUE.

Durée de l'exposition : Du 28 septembre 2025 à début juillet 2026.











# la Courée

#### Médiation:

Une rencontre entre les publics et l'artiste sera prévue sur site le jour du vernissage. Tout autre type ou moment de médiation peut être envisagé en concertation, si la ville ou l'artiste en fait la demande.

## OBLIGATIONS GÉNÉRALES DES PARTIES

# La structure accueillante s'engage à verser à l'artiste :

- Une rémunération totale brute de 5000 euros TTC pour le travail de création originale, versée en deux fois : au début du projet et en fin de projet.
- Les droits d'auteur-ice, cotisations Maison des Artistes et URSSAF ou toutes autres cotisations sont incluses dans cette somme.
- Une indemnité forfaitaire de 300 euros pour couvrir les frais de déplacement.
- Une indemnité forfaitaire de 300 euros pour assurer les frais de bouche.
- Une indemnité forfaitaire de 400 euros de droit d'utilisation, de reproduction, de publication et de représentation.

# La structure accueillante s'engage également à :

- Assurer un budget maximum de 3 000 euros pour les coûts liés à la production de l'exposition (tirages, encadrements, matériels liés à la scénographie). Les frais liés à une éventuelle production en argentique (si besoin) devront être compris dans ce budget (développement, scans, tirages de lecture).
- Faciliter les contacts et les rencontres avec le réseau de partenaires permettant les investigations locales: habitants, associations locales, etc...

#### L'artiste s'engage à :

- Créer et produire une œuvre photographique originale pour l'exposition composée de 12 photographies minimum et 15 photographies maximum (idéalement 70X100cm sur Dibon avec cadre anodisé en aluminium sans bord). Le nombre exact de tirage pourra être discuté en fonction du projet proposé.
- Suivre le calendrier mentionné dans l'appel à projet et la procédure de production.
- Accepter la scénographie de l'exposition existante (voir photo à la fin de ce document).
- Être présent e au vernissage de l'exposition.
- Détenir l'autorisation de tout élément susceptible d'être protégé (personnes, propriétés privées) quant à l'utilisation des images pour toute activité liée à sa restitution.
- Être autonome pour ses déplacements sur le territoire (10 déplacements au minimum).
- Faire don d'un tirage lié au projet à la ville.
- Laisser en dépôt 5 tirages pour une période d'un an à la suite de l'exposition.





### PROPRIETE ET DEVENIR DES ŒUVRES

L'artiste auteur-ice reste propriétaire des œuvres réalisées dans le cadre de cet appel à projets. La ville de Collégien se réserve le droit d'utiliser les images de l'exposition à des fins de communication et diffusion sur tout support de la ville avec accord du photographe et avec mention du copyright soit :

- L'ECHO journal municipal.
- Supports de communication du centre culturel La Courée (tous supports, papiers ou numériques).
- Réseaux sociaux (Facebook, Instagram, ...) et site internet de la ville.

la Courée

• Carte des vœux à la population de l'année 2026.





#### EDITION D'UN OUVRAGE PHOTOGRAPHIQUE

À l'issue de l'exposition les organisateurs, pourront produire un ouvrage qui rendra compte du travail de l'artiste, dont une quantité à définir en fonction du tirage global sera donnée à l'artiste.

#### DOSSIER DE CANDIDATURE

L'appel à projets s'adresse à des artistes professionnel·le·s.

Le dossier de candidature doit être transmis au plus tard le **Dimanche 15 Décembre 2024**, tout projet déposé après cette date ne pourra être pris en compte.

Le dossier de candidature est à envoyer par mail, à l'attention d'Adrien Bourdet, Directeur du centre culturel la Courée, à l'adresse : <u>direction.culture@collegien.fr</u>, ou à déposer directement à l'accueil du centre culturel la Courée (20 Avenue Michel Chartier, 77090 Collégien) sur les horaires d'ouverture.

Dans le cas d'un envoi par mail, le dossier de candidature doit être constitué des documents suivants rassemblés dans un seul fichier au format pdf, nommé COLLEGIEN\_TERREESPRIT\_NOM\_Prénom\_2025 :

- La fiche de candidature, située en dernière page de ce document, dûment remplie.
- Une note d'intention du projet composée de photographies, visuels et de tout éléments pouvant préciser la nature du projet.
- Un Curriculum Vitae.
- Une série de photographies (10 maximum) d'un travail personnel.

Dans le cas d'un dépôt de dossier directement au centre culturel la Courée, le dossier devra être déposé dans une enveloppe, reprenant les mêmes éléments que le dossier à envoyer par mail, en version imprimés sur feuilles A4, avec également une copie pdf de tous les éléments sur une clé USB.

MARNEetGONDOIRE



### **JURY**

Un jury composé d'élu·e·s, de professionnels de la photographie, d'acteurs culturels et d'habitant·e·s désignera le ou la lauréat·e.

# RAPPEL DU CALENDRIER DE CANDIDATURE

Date limite de réception des dossiers : 15 décembre 2024 à 23h59. Annonce des résultats : 20 décembre 2024.

**Premier rendez-vous :** pour la lauréate ou le lauréat, une rencontre avec M. le Maire et l'adjoint à la culture aura lieu le lundi 13 janvier 2025, à la mairie de COLLEGIEN.





#### **CONTACTS**

Centre culturel LA COUREE 20 Avenue Michel Chartier 77090 COLLEGIEN 01 60 35 90 81 Direction : Adrien Bourdet
Accueil : Claire Saurel

Communication : Corinne Cadin Technique : Nicolas Lips MARNEetGONDOIRE



Centre culturel La Courée 20 avenue Michel Chartier 01 60 35 90 81 collegien.fr

Nom:

- FICHE DE CANDIDATURE -

Appel à projets photographiques Collégien, de terre et d'esprit

Prénom :	
Et/ou Nom et constitution du collectif :	
Adresse :	
Code postal :	
Ville:	Pays:
Pays de résidence :	
Tél:	
Email:	
Site internet et réseaux sociaux :	

### LISTE DES PIECES JOINTES:

Le dossier de candidature doit être constitué des documents suivants rassemblés dans un seul fichier au format PDF, nommé **COLLEGIEN\_TERREESPRIT\_NOM\_Prénom\_2025** et ne doit pas dépasser 10 Mo :

- Cette fiche de candidature dûment remplie
- Une biographie (max. 1000 caractères, espaces compris)
- Un résumé du projet proposé (max. 1000 caractères, espaces compris)
- Une note d'intention du projet (max. 4000 caractères, espaces compris) accompagnée de tous documents pouvant préciser la nature du projet (10 pages maximum).
- Un Curriculum Vitae.
- Une série de photographies (10 maximum) d'un travail personnel.

#### Je soussigné(e)

Certifie l'exactitude des informations communiquées ci-dessus, certifie avoir pris connaissance de l'ensemble des articles du règlement de l'appel à projets photographiques 2025 de la ville de Collégien « Collégien, de terre et d'esprit » et déclare les accepter pleinement.

Fait à	Le
Signature ·	